

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 362

Artikel: Le fonds de la Saffa : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260367>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le groupement final des pétitions se fera probablement par pays, et le Comité d'organisation est déjà au travail pour la préparation de la cérémonie qui aura lieu lors de la présentation des pétitions. Le programme sera digne et simple, mais on ne peut s'empêcher de voir un élément dramatique intense dans ce fait que des femmes des quatre coins du monde apporteront les résultats de leur œuvre devant la Conférence. Les femmes qui travaillent au Désarmement savent qu'elles ne sont pas seules à accomplir cette tâche, mais collaborent avec d'autres groupes. On trouve des femmes et des organisations de femmes qui s'occupent de ce qu'on appelle communément le «Comité de Lord Cecil» qui tiendra un très important meeting international pour la paix au Trocadéro, à Paris, en novembre.¹ Aux Etats-Unis, sous la présidence de M. James Mac Donald, plus de 50 organisations dans lesquelles les femmes ont un rôle actif se rencontrent fréquemment pour coordonner leur travail effectué en vue du désarmement. Dans les Pays-Bas, un geste unique et extrêmement significatif a été fait par les journaux. Ceux-ci, pour la plupart publient chaque jour pendant plusieurs semaines une courte pétition pour le désarmement que signent deux millions et demi de citoyens sur une population totale de sept millions et demi. Dans le mouvement pacifiste dirigé par les Eglises les femmes sont également très actives.

Dans tous les pays on pourra trouver des exemples de la manière dont les femmes accomplissent activement leur tâche, en faveur de la paix, car chacune doit réaliser son effort personnel à ce sujet. Que ce soit dans sa famille, dans ses relations de société ou d'affaires, aussi bien que par le moyen des organisations, *chaque femme compte*. Un mot dit à l'occasion à un voisin, une histoire racontée à un enfant, peuvent avoir leur importance dans le développement de leur pensée et peuvent contribuer à orienter l'opinion publique, aussi bien que la presse, les conférences, les réunions politiques, les pétitions et les meetings, où que sais-je encore? toutes choses qui finalement influenceront activement la Conférence même du Désarmement.

Rosa MANUS.

Le suffrage féminin corporatif en Italie

Pour la première fois en Italie, deux organisations féminines reconnues par les grandes Confédérations syndicales ont voté pour le Président de leur Confédération. L'Association des travailleuses intellectuelles et l'Association des infirmières et des sages-femmes ont pris part, en même temps que les autres syndicats nationaux de la Confédération des professionnels et des artistes, à l'élection du Président de cette Confédération. On sait, en effet, que, selon l'organisation corporative italienne, l'élection d'un Président de Confédération nationale est une élection au premier degré, les Présidents des Confédérations étant en général les représentants à la Chambre des députés des membres de leur Fédération.

¹ Voir le précédent N° du Mouvement.

la bouche... « it would shut up her mouth! » Le premier de mai 1855, Henry Blackwell orné d'un gilet blanc et Lucy Stone vêtue de soie « cendre de rose » préludèrent à la cérémonie nuptiale par la lecture à la famille et aux amis d'une protestation (publiée ensuite dans la presse), contre les lois préjudiciables à la femme. Puis, devant le pasteur Garrison, Lucy déclara vouloir aimer et honorer son mari, laissant tomber dédaigneusement le mot obéir. Le révérend Burleigh, un saint homme d'ami, passablement excentrique, laissant croire dénusément ses cheveux et sa barbe par raisons de conscience, prononça des paroles émouvantes; Lucy pleura un peu, comme la plus simple des fiancées de village, et tout le monde se mit à table.

Lucy avait toujours pensé qu'abandonner son nom au moment du mariage était, pour la femme, un symbole de la perte de toute individualité; aussi décida-t-elle, d'accord avec son mari, de demeurer Lucy Stone jusqu'à son dernier souffle. J'avoue ne pas très bien comprendre l'importance de cette décision. Pourquoi ne pas signer Blackwell-Stone ou Stone-Blackwell avec le plus significatif des traits-d'union? D'autant plus que conserver son nom de jeune fille peut présenter des inconvénients. Par exemple, quand le Massachusetts donna aux femmes le droit de vote en matière scolaire, Lucy ne put jamais user de ce droit parce qu'elle refusait obstinément de se laisser inscrire sur les registres électoraux sous le nom de Blackwell. Il aurait fallu aussi prévoir les imitateurs et les craindre: en 1921 s'est organisée la Ligue Lucy Stone, avec quartier

Liste des Femmes membres de Délegations à la XII^e Assemblée de la S. d. N.

ALLEMAGNE: Mme von Zahn-Harnack, conseillère technique; Mme Punder, conseillère technique.
AUSTRALIE: Dr. Ethel Osborne, déléguée suppléante.
AUTRICHE: Mme von Matsch, conseillère technique.
EMPIRE BRITANNIQUE: Dame Edith Littleton, déléguée suppléante.
CANADA: Mrs. H. Plumpire, membre du Ministère de l'Instruction, déléguée.
CHILI: Mme M. Vergara, conseillère technique.
DANEMARK: Mme Henni Forchammer, déléguée suppléante.
ESPAGNE: Mme Clara Campaomar, députée aux Cortès, déléguée suppléante.
HONGRIE: Comtesse Apponyi, déléguée suppléante.
LITHUANIE: Mme Sophie Ciurlionis, déléguée suppléante.
NORVÈGE: Mme le Dr. Aas, déléguée suppléante.
PAFS-BAS: Mme Schönfeld-Polano, conseillère technique; Mme C. A. Kluyver, conseillère technique et secrétaire de délégation.
POLOGNE: Mme Anna Szlagowska, déléguée suppléante.
ROUMANIE: Mme Hélène Vacaresco, déléguée suppléante; la princesse Alex. Cantacuzène, conseillère technique.
SUÈDE: Mme K. Hesselgren, sénateur, déléguée suppléante.
TCHÉCOSLOVAQUIE: Mme F. Plaminkova, sénateur déléguée suppléante.

Soit 19 femmes représentant 16 pays. Il est à noter que l'Autriche, l'Espagne, la Pologne, la Tchécoslovaquie et le Chili ont envoyé pour la première fois une femme à Genève, — et nous sommes tout spécialement heureuses de saluer en la déléguée d'un de ces pays notre amie, Mme Plaminkova, vice-présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et du Conseil International des Femmes. D'autre part, la Finlande n'a délégué cette année aucune femme à Genève, ce que nous regrettons. A part cela, la liste des pays représentés reste sensiblement la même que celle des années précédentes.

Quant à la place des femmes dans les Commissions de l'Assemblée, aucune femme ne préside cette année une Commission, comme cela avait été le cas l'an dernier, mais Mme Hesselgren (Suède) a été élue vice-présidente de la Ve Commission (Questions humanitaires), et la Comtesse Apponyi rapporte à cette même Commission pour la question de la protection de l'enfance. Mme A. Szlagowska est la seule femme qui fasse partie de la III^e Commission (Désarmement), et Mme Kluyver de la IV^e (Finances). La plupart des femmes déléguées siègent, selon la tradition, à la Ve Commission (Questions sociales et humanitaires), mais nombre d'entre elles ont été déléguées à la I^e Commission pour le moment où celle-ci discutera de la question de la nationalité de la femme mariée; et Dr. Ethel Osborne et Mrs. Plumpire font toutes deux partie de la II^e Commission (Questions hygiéniques et économiques).

général à New-York, dont les membres s'engagent non seulement à conserver dans le mariage leur nom de jeune fille, mais encore l'appellation *Miss*!

Le jeune ménage s'installe à sa façon dans la vie conjugale, c'est-à-dire qu'Henry se consacre avec une telle ardeur à la lutte contre l'esclavage que les planteurs du Sud finissent par mettre sa tête à prix, et que Lucy continua ses tournées de conférences. Je ne sais pas comment Blackwell avait perdu la fortune que je lui supposais, mais le fait est que Lucy, au témoignage de son mari, s'adapta fort bien aux devoirs et aux inconvénients de la femme d'un homme pauvre. Une fillette, Alice, naquit en 1857.

Pendant un voyage d'affaires de son mari dans l'Ouest, Lucy refuse de payer l'impôt sur la petite maison que Blackwell lui avait donnée en toute propriété. Elle laissa vendre des meubles, des tableaux, et même le berceau de la petite Alice, ayant répondu aux sommations de payer: *No taxes without representation!* Un voisin et ami acheta le tout pour le lui retourner. Ce fut la première protestation féministe contre les impôts auxquels ne correspondaient pas des droits.

Si le mariage et les attaques dans la presse n'avaient pas réussi à fermer la bouche de Lucy Stone, l'amour maternel accomplit ce miracle. Durant toute l'enfance d'Alice, elle la soigna diligemment et tendrement. Mais le travail suffragiste, interrompu d'abord par la sollicitude maternelle, et plus tard par la guerre civile, recommença dès 1866: démarques des Blackwell auprès du gouvernement,

Les élections dans le grand duché de Luxembourg et les femmes

Nos lecteurs savent que les femmes du Grand-Duché possèdent depuis bientôt douze ans les droits politiques complets, et que l'une d'entre elles, Mme Thomas (parti radical), siégeait à la Chambre. Malheureusement, lors des récentes élections législatives, cet unique siège de député a été perdu pour les femmes. En partie, sans doute, à cause de l'orientation politique marquée par ces élections, car le dit parti radical, qui possède auparavant cinq sièges à la Chambre, n'en a obtenu que deux, et sa candidate, qui figurait en quatrième rang sur les listes, est donc tombée de ce fait. Mais, d'autre part, et comme deux autres candidates étaient encore présentées (l'une par les socialistes et l'autre par les communistes) et que ni l'une ni l'autre n'a été élue, il faut reconnaître franchement qu'il y a eu là un recul marqué pour nous cause.

Notre confrère luxembourgeois, *l'Action féminine*, tire de ces faits la leçon que c'est par une politique uniquement féminine que les femmes s'assureront à la Chambre la représentation à laquelle elles ont droit, c'est-à-dire par l'élaboration et la présentation aux élections de listes de candidatures uniquement féminines. Par ce moyen, en effet, elles ont déjà réussi, lors des élections communales de l'autre année, à faire entrer plusieurs femmes dans les Conseils municipaux du Duché.

De-ci, De-là...

Bibliothèque féminine.

La *Frauenzentrale* de Zurich vient de nous faire parvenir un catalogue détaillé, établi par ordre de matières, de sa riche bibliothèque. Bien que la majorité des publications qui y figurent soient en langues allemande, nous pensons néanmoins rendre service à nombre de nos lecteurs en le leur signalant, ainsi que les conditions très avantageuses de prêt de cette bibliothèque: 20 cent pour volume, 5 cent par brochure, ou bien 5 francs pour un abonnement d'une année. Une seule personne peut emprunter 3 volumes à la fois, et les garder pendant un mois, et des envois sont faits, contre remboursement des frais de port, à des lecteurs n'habitant pas Zurich.

Le catalogue lui-même, qui ne compte pas moins de 21 sections, peut s'acheter à la bibliothèque de la *Frauenzentrale*, Schanzengraben 29, Zurich.

Des réunions de pères?

On connaît les réunions de mères instituées chez nous par les paroisses; elles existent aussi à l'étranger. En Angleterre, les mères affiliées à un de ces cercles, ont tenté d'intéresser leurs maris aux problèmes d'éducation qu'elles débattaient dans leurs réunions. Que sert-il, en effet, de chercher à bien élever les enfants, si le papa raille l'éducatrice? — Un municipal fut chargé d'exécuter ce complot. Il réunit d'abord quelques pères autour d'une tasse de thé, et leur offrit des cigarettes. Peu à peu on parla des enfants; quelques-uns posèrent des questions prouvant que l'éducation de leurs enfants les préoccupait. Leurs préventions contre les «réunions de mères» tombèrent progressivement. Un certain nombre furent même conquis à l'idée des «réunions de pères» dont ils devinrent de zélés propagandistes.

Le Fonds de la Saffa

N. D. L. R. — *L'interruption de notre parution pendant les vacances nous a empêchées de donner à nos lectrices des précisions de nature*

grandes assemblées nationales où Lucy joue un rôle de premier plan, présidence du groupe fondé dans le New-Jersey, conférences sur conférences, articles sur articles, etc., etc. Dans l'Etat du Kansas, une loi présentée à la votation accordait le vote aux nègres et aux femmes, — dans tous les projets de ce temps-là, la femme ne venait, semble-t-il, qu'après le nègre! — Lucy Stone et son mari furent invités à parler dans les meetings organisés dans tout le Kansas pour soutenir la loi. Lucy se dépensa si bien qu'un politicien pouvait écrire: «Avec l'aide de Dieu et de Lucy Stone, la victoire sera à nous!» Pendant ces deux mois de campagne suffragiste, les Blackwell payèrent tous leurs frais de leur propre argent. Mais des circonstances fâcheuses intervinrent, des maladresses furent commises et le projet de loi fut rejeté.

JEANNE VUILLOMIENET.

(La fin au prochain numéro.)

à les intéresser sur le fonctionnement du Fonds de la Saffa, tel qu'il a été prévu par la décision de la majorité des Sociétés féminines suisses, le 5 juillet dernier. Nous publions donc ci-après des extraits du rapport, si objectif et documenté présenté par la Commission chargée d'étudier cette question, et composé de Mmes Dora Schmidt (Berne), Anna Martin (Berne) et Suzanne Brenner (Genève). Rappelons qu'un Comité Exécutif présidé par Mme Dora Schmidt a été chargé par l'Assemblée du 5 juillet de convoquer une nouvelle réunion pour adopter définitivement les statuts et l'organisation de cette Société Coopérative de cautionnement. Cette réunion aura lieu le 18 octobre prochain.

I. Le projet

Le Fonds de cautionnement projeté se propose d'employer l'argent de la Saffa en faveur de l'amélioration de la situation professionnelle et économique de la femme en Suisse, tout en obtenant le plus grand rendement du capital disponible.

Ses buts sont les suivants:

1. Le capital existant est placé en valeurs de tout repos dans une banque, comme fonds de garantie, et servira de caution aux prêts que cette banque fera, soit à des femmes, soit à des sociétés féminines pour les buts suivants:

a) à des femmes:

pour leur perfectionnement professionnel complémentaire après apprentissage ou études professionnelles (séjour à l'étranger, etc.) pour la création et la reprise d'affaires commerciales ou industrielles; pour l'extension d'affaires déjà existantes (acquisition de machines, de matériels, etc.).

b) à des sociétés:

pour des crédits de constructions (sociétés pour habitations et constructions destinées à des femmes seules, homes, clubs, etc.); pour l'exploitation d'entreprises particulières (restaurants sans alcool, etc.);

pour des activités spéciales qui pourraient obliger une société à emprunter de l'argent à court terme (organisation d'expositions locales ou régionales, etc.).

2. Le montant maximum des prêts à des associations sera de fr. 20.000.— et de fr. 500.— à des particuliers.

La durée des prêts est limitée en général à cinq ans.

3. Des négociations ont déjà été entamées avec une grande banque suisse qui accordera les prêts et qui s'engage à investir le capital disponible pour le triple de sa valeur, c'est-à-dire que contre la garantie des fr. 350.000.— déposés chez elle, elle fera des prêts pour un montant total de fr. 1.050.000.—

En outre, cette banque ouvrira, à l'un de ses principaux sièges pour commencer, et peut à peu à d'autres sièges, des services spéciaux ayant pour tâche de conseiller les femmes et les associations féminines dans toutes leurs affaires financières. Du personnel féminin sera engagé pour ce service, lequel sera placé sous la direction de personnes de confiance de la Société de cautionnement et au courant des affaires de banque.

La Société coopérative de cautionnement réalisera des économies importantes en frais d'administration et de renseignements par suite de ses rapports étroits avec la banque; elle recevra en outre une allocation annuelle de cette dernière en compensation de ses frais et de sa propagande. Des conditions privilégiées pour les intérêts et commissions seront faites aux emprunteuses par la banque.

4. De leur côté, les associations féminines participant à la Société de cautionnement placeront autant que possible leurs fonds dans la banque avec laquelle l'accord a été conclu. Elles feront connaître cette banque et des services spéciaux de renseignements, parmi leurs membres.

5. La Société coopérative de cautionnement Saffa est propriétaire du capital de la Saffa.

Son capital consiste en:

- a) un capital de dotation;
- b) un capital de parts sociales, portant intérêts;
- c) les fonds de roulement;
- d) les réserves.

Ses membres sont:

a) Les membres fondateurs. Sous ce nom on comprend — pour autant qu'elles décident de faire partie de la Société coopérative — toutes les associations féminines qui, par décision de l'Assemblée plénière du 20 juin 1929 sont membres de la grande Commission de la Saffa. Ces membres fondateurs recevront en tout leurs parts sociales suivant un schéma à établir.

b) Les membres ordinaires, soit les personnes physiques, les sociétés coopératives, associations, qui, après la fondation de la Société coopérative, deviendront membres par la souscription d'une ou plusieurs parts sociales.

En cas de liquidation, seuls les membres fondateurs ont un droit de disposition sur le capital de dotation initial.

6. L'administration de la Société coopérative de cautionnement comprend:

a) La Direction.

b) Le Comité.

c) L'Assemblée générale.

d) Les vérificateurs de comptes.

II. Pourquoi les femmes ont-elles besoin d'une aide spéciale en ce qui concerne le crédit?

Généralités

Notre enquête dans la presse (*Schweiz. Frauenblatt*, *Mouvement Féministe*, *Wirtschaftliches Volksblatt* et autres publications du *Schweiz. Fabellspartein* lues par 3000 femmes de situation indépendante dans les affaires) et dans divers milieux féminins (Association suisse des femmes universitaires, Association suisse des institutrices, *Verein zur Förderung von Gemeindesubstaben*, Soroptimist-Club de Genève, Unions des femmes conseillères de vocations, et auprès des femmes d'affaires éminentes) nous a valu un grand nombre de réponses presque toutes affirmatives en ce qui concerne la nécessité de l'aide à apporter. La création d'offices de renseignements en matière financière a été saluée sans réserve dans les meilleurs des Unions des Femmes, par les conseillères de vocations et les meilleures d'affaires elles-mêmes.

L'idée des prêts pour études obtient l'approbation unanime; mais l'aide efficace qu'apportent les bourses dans certaines carrières a été relevée, et de divers côtés les bourses ont été jugées préférables aux prêts. A ce sujet, les expériences qu'ont faites les clubs américains de femmes d'affaires sont très intéressantes. Ces clubs ont créé plusieurs centaines de ces fonds, dont un bon nombre étaient des fonds de bourses au début de leur activité, mais ont été transformés en fonds de prêts par la suite, car l'on a constaté que les jeunes filles qui se faisaient donner ainsi les moyens de continuer leurs études professionnelles n'étaient souvent pas les plus capables, ni par conséquent celles qui réussissaient le mieux dans la vie. Par contre, les femmes et les jeunes filles qui, par leurs capacités, se sentaient capables d'arriver au succès, ne craignaient pas d'assumer les obligations dépendant de l'emprunt et étaient certaines de pouvoir le rembourser à son échéance.

L'octroi de prêts à des sociétés rencontrera beaucoup de sympathie. Surtout l'encouragement donné ainsi à l'ouverture de nouveaux restaurants sans alcool et de salles de réunion a été très chaleureusement appuyé.

Comme exemple de l'utilité incontestable qu'aurait un fonds semblable, il faut citer le cas de cette Association de paysannes qui, pour utiliser les fruits et légumes frais non vendus au marché, aimerait pouvoir en faire des confitures de ménage et des conserves, et les écouter en emballant un emballage uniforme. Pour mettre ce projet à exécution (acquisition de verres, d'étiquettes, propagande auprès des ménagères de la ville voisine), cette Association aurait besoin de quelques milliers de francs qu'elle espère pouvoir rendre rapidement par le bénéfice réalisé sur les rentes.

Quelques craintes ont été formulées à l'endroit de ces prêts commerciaux et industriels. Une grande prudence s'impose envers ces sortes de prêts, car ce sont ceux qui présenteront les plus grands risques, bien que ces risques ne jouent pas un très grand rôle dans les réponses qui nous ont été données. D'après plusieurs de ces réponses (et parmi celles-ci quelques-unes provenant de femmes d'affaires expérimentées), les femmes capables ne rencontrent aucune difficulté auprès des banques pour l'obtention de crédit, et par conséquent un fonds de prêts n'attrirerait à lui que des éléments peu sûrs. Mais à ces craintes, du milieu même où elles ont été formulées, on répond que des femmes paraissant peu sûres à la banque, nous offrirait peut-être, par contre, des garanties suffisantes par leur personnalité, leur sérieux et leurs plans longuement réfléchis.

Nécessité du cautionnement.

En plus des opinions sur le projet lui-même, l'enquête nous a apporté toute une série de demandes de prêts venues des milieux les plus divers, demandes que nous avons examinées autant que faire se pouvait au point de vue de leur possibilité de réalisation. Nous les mentionnerons en même temps que les professions auxquelles elles se rapportent.

a) Arts et métiers. L'existence de cinq fonds de cautions dans les arts et métiers montre d'emblée l'intérêt que ces milieux portent à une institution telle que la nôtre. Les sociétés coopératives existant dans les arts et métiers accordent des prêts et cautionnements, et les femmes y ont droit à la condition de devenir membres de ces coopératives, en souscrivant une part sociale, et en remplissant les conditions exigées par les statuts.

Les prêts accordés pour la création ou l'extension d'une entreprise sont très répandus dans les arts et métiers et sont aussi très utiles aux femmes. Il va sans dire que l'on ne peut financer de grosses affaires avec une somme de 5000 fr. Toutefois, les exemples ci-dessous montrent que cette somme pourrait être d'un grand secours soit comme capital de départ, soit comme capital supplémentaire.

L'ouvrière d'un atelier de nickelage de la Suisse orientale aurait l'occasion de reprendre le commerce de son patron, celui-ci quittant la localité. Elle a employé toutes ses économies pour le rachat de l'atelier et n'a aucun fonds de roulement, de sorte qu'elle se voit souvent obligée de demander le règlement de ses créances avant leur échéance. Une avance de 1000 fr. la tirerait d'embarras.

Une coiffeuse, divorcée, avec un enfant, sans autre affaire, repris à bail une affaire et l'a beaucoup développée malgré de nombreuses difficultés. Elle aurait été heureuse de laisser poursuivre plutôt que de demander un prêt. Un prêt de 1000 fr. pour l'achet d'une nouvelle installation lui reviendrait annuellement quelques centaines de francs meilleur marché que le gros loyer qu'elle doit payer et lui permettrait en outre de régler ses fournisseurs à 30 jours avec 2 % d'escompte et d'économiser ainsi une somme coquette en intérêts et frais de poursuite.

Une couturière se procure une nouvelle machine à coudre. Elle la paie par acomptes, mais doit donner une caution à son fournisseur. Ce serait une affaire sans aucun risque pour le Fonds, la femme doit payer et lui permettrait en outre de régler ses fournisseurs à 30 jours avec 2 % d'escompte et d'économiser ainsi une somme coquette en intérêts et frais de poursuite.

Une couturière se procure une nouvelle machine à coudre. Elle la paie par acomptes, mais doit donner une caution à son fournisseur. Ce serait une affaire sans aucun risque pour le Fonds, la femme doit payer et lui permettrait en outre de régler ses fournisseurs à 30 jours avec 2 % d'escompte et d'économiser ainsi une somme coquette en intérêts et frais de poursuite.

Pour finir, l'exemple d'une demande qui devrait être repoussée: une veuve cherche un prêt pour l'acquisition d'une machine à tricoter... On doit le déconseiller énergiquement, la concurrence étant bien trop forte pour qu'elle puisse obtenir un bon gain.

(A suivre.)

Echos du I^e Congrès de la Fédération Internationale des femmes professionnelles

Vienne, Juillet-Août 1931

Dix-huit pays avaient répondu à l'appel du Comité viennois. Et, de cette première rencontre des femmes professionnelles du monde entier, il est résulté, et l'avenir l'affirmera plus puissamment encore, un pas en avant.

Le Congrès fut ouvert sous la présidence de Miss Léna M. Phillips, docteur en droit et juge au tribunal de New-York, et de Mme le Dr. Wilhelmine Löwenstein-Brill, médecine-chef des hôpitaux d'enfants de Vienne, et en présence de tout le corps diplomatique. Séance solennelle d'ouverture à laquelle assistait le Tout-Vienne politique et élégant, et qui suivit un dîner de bienvenue offert aux délégués et aux invités.

Le lendemain s'ouvrirent les séances de travail. Et ce fut à la déléguée britannique, Lady Drummond, inspectrice supérieure de la *Woman's Guild of Empire*, que revenait le privilège de faire entendre une voix autorisée sur la question actuelle et grave entre toutes du chômage. Avec la grâce de l'expérience, l'oratrice a affirmé qu'au cœur du problème social et industriel ne revêt, à cette heure-ci, une acuité aussi douloureuse et que les coeurs de toutes les femmes et de tous les pays ne seront pas trop nombreux pour trouver une solution que les gouvernements les plus éclairés cherchent en vain depuis de si longs mois. D'après Lady Drummond, l'argent que tant de gens dissimulent jalousement, devrait se répandre davantage, précisément comme remède au marasme actuel, ce qui par un rythme naturel, augmenterait le pouvoir d'achat, et permettrait à la machine économique-sociale de reprendre insensiblement sa marche bienfaisante. Les conclusions sont, dans leur ensemble, celles auxquelles vient de se rattacher, le ministère travailleur anglais: baisser les salaires des fonctionnaires, et partager le travail plus équitablement.

Mme le Dr. Hilde Oppenheimer, de Berlin, directeur en chef du département d'économie sociale, illustre avec infiniment d'à propos le paradoxe presque inadmissible, et cependant vécu, d'un monde possédant 20.000.000 de chômeurs, alors que nous voyons des pays jeter leur blé à la mer, et brûler leur réserve de café, pour céder la place aux récoltes nouvelles!!! De tels spectacles qui déroutent nos jugements les plus sains sont dus, d'un côté à la superproduction rapide et industrielle, provenant du machinisme perfectionné de l'heure présente, et d'un autre côté, au trop faible pouvoir d'achat des masses. Mme Oppenheimer, laquelle par sa vocation était tout spécialement qualifiée pour discuter de si gros problèmes, laisse entendre que si les pays renonçaient à leurs impôts douaniers, et que soit réglée par un accord international la répartition du travail mondial, on arriverait à donner à chaque pays le travail dont ses ressortissants ont besoin, à la condition (et c'est là que réside l'hypothèse assez osée, mais très suggestive cependant), à la condition, disons-nous, qu'à chaque pays soit confié le travail dans lequel il est passé maître en perfection.

La Suisse par exemple, aurait le monopole de l'horlogerie; l'Amérique, avec la France, la construction automobile, etc., etc.

La déléguée italienne, Mme Traversari (Rome), en un travail fort suggestif et admirablement documenté, exposa ensuite quelle est la vie artistique des femmes professionnelles en latin; et les caractéristiques les plus saillantes de la Fédération, qui, dans toute la Péninsule, ne compte pas moins de 4000 membres groupés dans 40 clubs provinciaux, qui organisent des échanges internationaux. Les membres artistes des autres pays faisant partie de la Fédération sont de droit admis à participer aux expositions d'art des groupes locaux — renseignement précieux.

Mme Marienne Beth, avocate à Vienne, mit encore en valeur la signification profonde de la Fédération internationale des Femmes professionnelles, qui, pour l'Amérique seulement, compte

60.000 membres, publie un journal: *La Femme indépendante*, entièrement dévoué aux intérêts de la femme qui travaille. Pour atteindre à un plus haut « standard » de la vie de la femme, la Fédération déploie une activité digne de tout éloge, et pour arriver à élever ce niveau social chez ses membres, il a été fondé un fonds d'études, à seule fin d'aider les jeunes à continuer leurs écoles supérieures. A ce jour 1500 élèves de condition modeste ont déjà pu prendre leurs brevets par les soins du Comité d'études de la F. I. F. P. Par des investigations minutieuses le Centre s'occupe de savoir, dans chaque pays, quelles sont les professions les plus lucratives pour la jeunesse, et dans quel sens orienter en vue de leur plus complet épanouissement les futures femmes d'affaires, ou les intellectuelles.

Les séances d'études du Congrès, régulièrement suivies, furent agréablement coupées par des visites aux grands centres travailleurs de la capitale autrichienne. En l'honneur du Congrès, une exposition de « la femme par l'image et par l'aiguille », réunit les travaux exécutés dans la vie contemporaine par l'armée des femmes. Docteurs, artistes, industrielles, pédagogues, juristes, travailleuses sociales, toutes les branches d'activité se groupèrent en cette remarquable concentration de toutes les forces de la femme d'après guerre. Visite aussi des grands magasins, de leurs procédures de travail, du confort des ateliers, exposé des assurances du personnel: il serait trop long d'en conter les détails. Et enfin Budapest avait convié les membres et déléguées internationales à s'arrêter quelques jours sur les rives éternellement de son Danube. Si bien qu'après avoir terminé les mille et une besognes administratives, sans intérêt pour nos lectrices, nous avons quitté Vienne, non sans un sentiment de reconnaissance pour son Comité de réception, lequel, pendant ces quelques journées, a été à la brèche avec une inlassable patience et une obligeance parfaite, et nous sommes laissées glisser sur le calme du grand fleuve.

Budapest avait tout mis en œuvre pour rendre en si peu de temps la visite de cette ville aussi complète que possible. Exposition, réception au Parlement, inauguration du Cercle honoraire féminin, bref une féerie dont nous espérons pouvoir entretenir nos lectrices dans un prochain article.

ESTELLE WÜRSTEN.

L'Ecole vaudoise des ministères auxiliaires féminins

Mme Alice Roud, fille de M. le Dr. Eugène Roud-Guinand, à Saint-Léger, a été appelée à la direction de l'Ecole des Ministères féminins, fondée par le Synode de l'Eglise nationale vaudoise.

Mme Roud a fait ses études secondaires à Vevey et à Lausanne (Ecole Vinet), et ses études supérieures universitaires à Genève, à l'Institut J.-J. Rousseau, dont elle a le certificat d'études, à l'Institut des Ministères féminins, dont elle est diplômée. Aux connaissances théoriques Mme Roud ajoute une précieuse expérience, acquise au cours de plusieurs années de pratique comme secrétaire d'Union chrétienne à Genève, d'un foyer de jeunes filles à Paris, comme sous-directrice du Foyer du château-ouvrier des tissages de Faverges (lac d'Annecy), enfin comme secrétaire-générale des Unions chrétiennes de jeunes filles du canton de Vaud.

Occupant ce dernier poste depuis trois ans, Mme Roud apportera en outre à l'Ecole un sens averti des besoins de nos paroisses et des travaux désirables auxquels cette école doit préparer. La plupart des élèves qui s'inscriront cet automne l'ont vue à l'œuvre et ce fait facilitera les débuts d'une direction qui comporte de sérieuses responsabilités.

Mme Roud siégera dans le Conseil de l'Ecole, qui a dressé le programme des cours, les conditions d'admission, d'examen et de stage. Officieusement, elle bénéficiera de l'appui moral de

novembre d'un cercle de dames désireuses d'entourer les élèves de leur affection chrétienne et de les encourager dans leur travail.

Le règlement de l'Ecole des Ministères auxiliaires féminins, le programme de ses leçons, seront prochainement imprimés et adressés aux autorités paroissiales des Eglises vaudoises. L'Ecole s'ouvrira en novembre prochain, en même temps que les cours de la Faculté de théologie, et recevra, à côté des élèves régulières, des auditrices et, pour certaines leçons, des auditeurs. Bien qu'engagée pour le 1^{er} octobre, Mme Roud se réservait à la disposition des personnes et des élèves désireuses d'obtenir des renseignements sur l'Ecole, et qui pourront lui écrire à son adresse actuelle, à Saint-Léger sur Vevey (téléphone: Bionay II).

Tribune libre

A propos de l'assurance-vieillesse

Le Mouvement Féministe du 5 septembre a publié deux correspondances qui contenaient, me semble-t-il, des termes excessifs, pour ne pas dire plus, au sujet de l'assurance-vieillesse et survivants. Au risque de passer pour un censeur, toujours détestable, — j'aimerais me permettre de relever un ou deux de ces termes.

Les femmes de l'Emmental, nous apprend-on, ont publié un appel en faveur de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants, qui contient ces mots: «s'ils (nos maris, nos fils, nos frères) signent ce referendum, nous ne les saluons plus!...» Comment, mesdames, parce que nos maris, nos fils et nos frères expriment une opinion, — et à vrai dire, en signant un référendum, ce n'est pas même une opinion qu'on exprime, le signataire demande simplement qu'une loi soit soumise à la votation populaire, — c'est pour cela que vous voudriez rompre avec vos parents les plus chers? Non vraiment, vous ne devez pas avoir pesé suffisamment vos menaces.

Mme S. Bonard, elle, prétend tout simplement que la loi «spécule sur la négligence des assurés». Pensez donc, la loi réclame aux assurés un versement annuel de 18 fr. pour les hommes et 12 fr. pour les femmes, pendant une période de 45 ans, soit de 20 à 65 ans, sans parler de l'impôt indirect sur le tabac qui doit rapporter la bagatelle de 30 millions par an. Pendant la période transitoire des 15 premières années, la rente sera abaissee de 50 %; elle sera donc de 100 fr. par année ou 30 centimes par jour. Et cette loi sera une incitation à la «négligence?» Tout ce que vous voudrez, madame, mais pas ça.

Il faudrait peut-être bon d'étudier et de discuter des avantages et désavantages de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants, mais en renonçant aux termes outranciers; il faut laisser cette méthode... aux hommes.

UN HOMME.

Jeune Suisse française de bonne éducation (bachelière, es-lettres, musicienne) cherche place auprès d'envies dans bonne famille ou pensionnat en Angleterre. Références. Ecrire à **Mme Décombaz, rue des Deux-Temples, 7, Vevey**, (Suisse).

Ecole d'Etudes sociales pour Femmes GENÈVE .. Subventionnée par la Confédération

SEMESTRE D'HIVER :

22 octobre 1931-19 mars 1932

Culture féminine générale. Préparation aux carrières de protection de l'enfance, direction d'établissements hospitaliers, bibliothécaires, l'hôpital-sécrétaires, laborantines.

Cours pour infirmières visiteuses donné en collaboration avec la Croix-Rouge genevoise. Durée des cours, du 27 octobre au 10 décembre. Durée des stages, 2 mois.

Cours d'hygiène de la femme donné par le Dr. Wagelli, du 27 octobre 1931 au 15 mars 1932, tous les mardis du soir de 20 h. 30 à 22 h.

Cours ménager au Foyer de l'Ecole.

Des AUDITRICES sont admises à tous les cours. Programme (50 ct.) et renseignements par le Secrétariat, 6, rue Charles-Bonnet, 6

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

Le BON-SECOURS

16, Chemin Lacombe - GENÈVE - Téléphone 52.622

ÉCOLE D'INFIRMIÈRES fondée en 1905, par la Doctoresse Champendal

Admissions le 1^{er} de chaque mois - Diplôme de l'Ecole au bout de 18 mois - Cours théoriques et stages pratiques

Pour renseignements et inscriptions s'adresser à Mme MENNI, 16, chemin Lacombe.

Bureau de Placement du Bon-Secours

Téléph. 40.172

Ouvert de 14 à 16 heures



ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE ET L'ACTION CIVIQUE ET POLITIQUE DES FEMMES

DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 1931

Bureau Temporaire de Genève

6, Rue de Saussure, 6

Au 1^{er} étage

Invitation à toute personne de passage à Genève à cette époque qu'intéresse le mouvement féministe international

Renseignements et adresses. — Cartes d'entrée pour les séances de la S. d. N. — Journaux féministes. — Thé tous les jours, sauf le dimanche, dès 4 h. — Conférences et causeries. — Réunions familiaires et réceptions. — Restaurant au rez-de-chaussée.